

**A2C-TRAVAUX
SASU
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 14 RUE DU CANAL DES DEUX
MERS 31790 SAINT-JORY
930 695 184 RCS TOULOUSE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE
L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 22/10/2025**

L'an deux mille vingt-cinq
Le vingt-deux octobre
À onze heures,

Monsieur Jérôme PANIN

Associé unique de la société A2C-TRAVAUX

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Jérôme PANIN, associé unique, décide de transférer le siège social du 14 RUE DU CANAL DES DEUX MERS 31790 SAINT-JORY au 8 Bis Avenue De La Tuilerie 31620 VILLENEUVE LES BOULOC et ce à compter du 22/10/2025.

En conséquence, l'associé unique modifie les statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 8 Bis Avenue De La Tuilerie 31620 VILLENEUVE LES BOULOC."

Le reste de l'article est inchangé.

En outre l'associé unique décide de modifier purement et simplement le préambule et les articles 28 et suivants n'ayant plus de raison d'être.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Jérôme PANIN

Jérôme Panin

✓ Certifié par  yousign